



Réseau des Médiathèques de Lorient



Portage à domicile

Charte de fonctionnement

Objet :

Le portage à domicile par un(e) bibliothécaire du réseau de la Médiathèque de la ville de Lorient est réservé aux Lorientais qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer sur le réseau des médiathèques de Lorient.

Inscription :

Le (la) bénéficiaire du service doit au préalable s'inscrire comme usager du réseau des Médiathèques de Lorient et s'acquitter d'un droit d'inscription selon les tarifs en vigueur. L'inscription peut se faire au domicile des usagers. Le nombre des bénéficiaires est fixé par l'équipe du réseau des Médiathèques selon les contraintes du service.

Visite :

Une première rencontre est programmée avec un(e) bibliothécaire du service de portage à domicile afin de définir les goûts et les besoins de lecture, de musique ou de films et de livres lus.

Le portage à domicile a lieu une fois par mois. Chaque visite est planifiée à l'avance en concertation avec le (la) bénéficiaire et est limité à 30 minutes pour échanger les documents empruntés.

A chaque visite du ou de la bibliothécaire, les documents précédents sont repris et les réservations sont déposées.

Le (la) bénéficiaire, comme le (la) bibliothécaire s'engagent à prévenir l'autre partie en cas de modification ou d'annulation de rendez-vous.

Le portage à domicile prend fin sur simple demande du (de la) bénéficiaire ou à l'initiative de la Médiathèque en cas de manquement à la présente charte de fonctionnement ou cas de force majeure (suspension ou arrêt du service).

Le (la) bénéficiaire décharge également le (la) bibliothécaire, la Médiathèque et la Mairie de Lorient en cas de problèmes survenant pendant le portage à domicile.

Emprunts

Le (la) bénéficiaire peut emprunter à chaque visite le maximum de documents prévus dans le règlement de la médiathèque comme l'ensemble des usagers.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé.

Dans le cas d'un document abîmé, il est demandé aux usagers de ne pas effectuer eux-mêmes les réparations mais de signaler le problème lors de la restitution du document.

Engagement de la Médiathèque (Date-Tampon)	Engagement du (de la) bénéficiaire (Date-Nom-Signature)
	Nom : Prénom : Date : Signature :